

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS		OBSERVATIONS
	Un an	6 mois	La ligne.....	Prix au numéro de l'année courante.....500F
		400 F	Prix au numéro des années précédentes.....600F
Mali	20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétée.....	Les demandes d'abonnement et les annonces
Afrique.....	35.000 F	17.500 Fmoitié prix	doivent être adressées au Secrétariat Général
Europe.....	38.000 F	19.000 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.	du Gouvernement-D.J.O.D.
Frais d'expédition.....	13.000 F			Les abonnements prendront effet à compter de
				la date de paiement de leur montant. Les abon-
				nements sont payables d'avance.

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

LOIS-DECRETS-ARRETES

18 décembre 2019 Loi n°2019-063 autorisant la ratification de l'Accord de prêt, signé à Bamako le 29 novembre 2019, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Africaine de Développement (BAD), relatif au programme d'appui à la croissance économique phase II (PACE-II).....**p.1726**

Loi n°2019-064 autorisant la ratification de l'Accord de financement, signé à Bamako le 16 décembre 2019, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association Internationale de Développement (IDA), relatif à l'appui budgétaire des politiques de développement du Mali en faveur de l'énergie durable et de l'amélioration de la prestation de services pour une stabilité accrue.....**p.1727**

12 décembre 2019 Décret n°2019-0959/P-RM portant nomination d'un militaire des forces armées et de sécurité au grade de lieutenant-colonel à titre exceptionnel.....**p.1727**

Décret n°2019-0960/P-RM portant modification du Décret n°2018-0543/P-RM du 05 juillet 2018 fixant les avantages accordés au personnel du centre national pour la coordination du mécanisme national d'alerte précoce et de réponse aux risques sécuritaires.....**p.1727**

Décret n°2019-0961/P-RM portant nomination à titre exceptionnel aux différents grades d'officiers.....**p.1728**

17 décembre 2019 Décret n°2019-0962/PM-RM portant nomination du chef de la cellule technique des réformes du climat des affaires.....**p.1729**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

18 décembre 2019 Décret n°2019-0963/P-RM portant ratification de l'Accord de prêt, signé à Bamako le 29 novembre 2019, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Africaine de Développement, relatif au programme d'appui à la croissance économique phase II (PACE-II).....p.1730

Décret n°2019-0964/P-RM portant ratification de l'Accord de financement, signé à Bamako, le 16 décembre 2019, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association Internationale de Développement (IDA), relatif à l'appui budgétaire des politiques de développement du Mali en faveur de l'énergie durable et de l'amélioration de la prestation de services pour une stabilité accrue.....p.1730

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

27 juin 2019 Arrêté n°2019-1678/MEADD-SG portant création du cadre institutionnel de pilotage, de coordination et de suivi technique du projet de réhabilitation économique et environnementale du fleuve Niger (PREEFN).....p.1731

06 décembre 2019 Arrêté n°2019-4618/MEADD-SG déterminant les périodes d'ouverture et de fermeture de la saison de chasse 2019-2020.....p.1733

MINISTERE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES

27 novembre 2019 Arrêté interministériel n°2019-4418/MSAS/MESRS-SG portant approbation de la convention hospitalo universitaire conclue entre l'université des sciences, des techniques et des technologies de Bamako et l'institut d'ophtalmologie tropicale d'Afrique.....p.1733

Arrêté interministériel n°2019-4419/MSAS/MESRS-SG portant approbation de la convention hospitalo universitaire conclue entre l'université des sciences, des techniques et des technologies de Bamako et l'hôpital Gabriel TOURE.....p.1733

Arrêté interministériel n°2019-4420/MSAS/MESRS-SG portant approbation de la convention hospitalo universitaire conclue entre l'université des sciences, des techniques et des technologies de Bamako et l'hôpital du Mali.....p.1733

27 novembre 2019 Arrêté interministériel n°2019-4421/MSAS/MESRS-SG portant approbation de la convention hospitalo universitaire conclue entre l'université des sciences, des techniques et des technologies de Bamako et l'hôpital de Kati.....p.1734

Arrêté interministériel n°2019-4422/MSAS/MESRS-SG portant approbation de la convention hospitalo universitaire conclue entre l'université des sciences, des techniques et des technologies de Bamako et l'hôpital de dermatologie de Bamako.....p.1734

Arrêté interministériel n°2019-4423/MSAS/MESRS-SG portant approbation de la convention hospitalo universitaire conclue entre l'université des sciences, des techniques et des technologies de Bamako et l'hôpital du point G.....p.1734

Arrêté interministériel n°2019-4424/MSAS/MESRS-SG portant approbation de la convention hospitalo universitaire conclue entre l'université des sciences, des techniques et des technologies de Bamako et le centre national d'odontostomatologie.....p.1735

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

27 novembre 2019 Arrêté n°2019-4428/MEF-SG portant création et fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du comité de suivi du contrat-plan 2019-2023 état-office du Niger-exploitants agricoles.....p.1735

Annonces et communications.....p.1737

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOIS

LOI N°2019-063 DU 18 DECEMBRE 2019 AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET, SIGNE A BAMAKO LE 29 NOVEMBRE 2019, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD), RELATIF AU PROGRAMME D'APPUI A LA CROISSANCE ECONOMIQUE PHASE II (PACE-II)

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 17 décembre 2019,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er : Est autorisée, la ratification de l'Accord de prêt d'un montant de maximum équivalant à douze millions quatre cent quarante mille (12 440 000) Unités de Compte (UC) soit dix milliards soixante-trois millions neuf cent soixante mille (10 063 960 000) francs CFA environ, signé à Bamako le 29 novembre 2019, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque africaine de Développement (BAD), relatif au Programme d'Appui à la Croissance économique phase II (PACE-II).

Article 2 : La présente loi sera enregistrée et publiée au Journal officiel.

Bamako, le 18 décembre 2019

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**LOI N°2019-064 DU 18 DECEMBRE 2019
AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD
DE FINANCEMENT, SIGNE A BAMAKO LE 16
DECEMBRE 2019, ENTRE LE GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE
DEVELOPPEMENT (IDA), RELATIF A L'APPUI
BUDGETAIRE DES POLITIQUES DE
DEVELOPPEMENT DU MALI EN FAVEUR DE
L'ENERGIE DURABLE ET DE L'AMELIORATION
DE LA PRESTATION DE SERVICES POUR UNE
STABILITE ACCRUE**

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 17 décembre 2019,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique : Est autorisée, la ratification de l'Accord de financement d'un montant de cent quatre-vingt-huit millions trois cent mille (188 300 000) euros, soit cent vingt-trois milliards cinq cent seize millions sept cent trois mille cent (123 516 703 100) F CFA, signé à Bamako le 16 décembre 2019, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association internationale de Développement (IDA), relatif à l'Appui budgétaire des politiques de développement du Mali en faveur de l'énergie durable et de l'amélioration de la prestation de services pour une stabilité accrue.

Bamako, le 18 décembre 2019

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

DECRETS

DECRET N°2019-0959/P-RM DU 12 DECEMBRE 2019 PORTANT NOMINATION D'UN MILITAIRE DES FORCES ARMEES ET DE SECURITE AU GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL A TITRE EXCEPTIONNEL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°98-266/P-RM du 21 août 1998, modifiée, fixant les conditions d'avancement des Officiers d'Active des Forces Armées,

DECRETE :

Article 1er : Le Commandant **Hamidou MAIGA**, de la Direction centrale des Services de Santé des Armées, est nommé au grade de **Lieutenant-colonel** à compter du **1er octobre 2019** à titre exceptionnel.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 12 décembre 2019

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

DECRET N°2019-0960/P-RM DU 12 DECEMBRE 2019 PORTANT MODIFICATION DU DECRET N°2018-0543/P-RM DU 05 JUILLET 2018 FIXANT LES AVANTAGES ACCORDES AU PERSONNEL DU CENTRE NATIONAL POUR LA COORDINATION DU MECANISME NATIONAL D'ALERTE PRECOCE ET DE REPONSE AUX RISQUES SECURITAIRES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu l'Ordonnance n°44/CMLN du 11 août 1975, modifiée, fixant les principes généraux du régime des primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°151/PG-RM du 26 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des primes aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-0950/PM-RM du 27 novembre 2017 instituant le Mécanisme national d'Alerte précoce et de Réponse aux Risques sécuritaires ;

Vu le Décret n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : L'article 6 du Décret n°2018-0543/P-RM du 05 juillet 2018, susvisé, est modifié ainsi qu'il suit :

« **Article 6 (nouveau) :** Le présent décret prend effet à compter de sa date de signature. »

Article 2 : Le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre de la Défense et des anciens Combattants et le ministre du Dialogue social, du Travail et de la Fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret, qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 12 décembre 2019

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Docteur Boubou CISSE

Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE

Le ministre de la Défense et des anciens Combattants,
Général de Division Ibrahima Dahirou DEMBELE

Le ministre du Dialogue social, du Travail et de la
Fonction publique,
Oumar Hamadoun DICKO

DECRET N°2019-0961/P-RM DU 12 DECEMBRE
2019 PORTANT NOMINATION A TITRE
EXCEPTIONNEL AUX DIFFERENTS GRADES
D'OFFICIERS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création de l'État-major Général des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016, modifiée, portant statut général des militaires ;

Vu le Décret n°2019-0184/P-RM du 05 mars 2019 fixant les critères d'intégration des Ex-combattant des mouvements signataires dans les corps constitués de l'Etat, y compris dans les Forces Armées et de Sécurité,

DECRETE :

Article 1er : Les Officiers stagiaires dont les suivent, sont nommés à titre exceptionnel aux différents grades d'Officiers, **à compter du 1er juin 2019 :**

COMMANDANT

ARMEE DE TERRE

M. Ahmed Salem	OULD MOHAMED
M. Arikak	AG IBRAHIM
M. Jamal Ben	SIDI MOHAMED

GARDE NATIONALE DU MALI

M. Daouda Hama Zouna	MAIGA
M. Moussa	AG NAJIM

CAPITAINE

ARMEE DE TERRE

M. Slim	AG ZED AG ILAD
M. Mohamed Youssouf	OULD AHMED BABA
M. Mohamed Saloum	EL OUMRANY
M. Laghdaf	OULD MOHAMED

GARDE NATIONALE DU MALI

M. Moussa Aliou	MAIGA
M. Mohamed Oumar	AG MOHAMED
M. Abdoulaye Nazim	MAIGA
M. Anaser	AG MOHAMED YOUSSEUF
M. Ibrahim	AG MOSSA

LIEUTENANT

ARMEE DE TERRE

M. Touhamy	OULD YOUBA
M. Soumaila Seydou	MAIGA
M. Saghdoudine	AG HADAHMED
M. Rhissa	AG BAYES
M. Oumar Yoro	CISSE
M. Mossa	AG MOHAMED GATTA
M. Mohamed	AG IBRAHIM
M. Aba	OULD SIDI MOHAMED
M. Abdallah	AG HANANTOU

M. Agaly AG BOUTAYA
 M. Ahmadou AG ARAB
 M. Ahmoudou AG WADOSSENE
 M. Alkher AG MOHAMED IBRAHIM
 M. Attaye AG BOLLA
 M. Awinawene AG AKLI
 M. Bouka AG DAKAMA
 M. Haly Hina OULD HAMDADI
 M. Inamoud AG ABDOLLAH
 M. Mahmoud OULD BILAL
 M. Mohamed AG ASSADEK

GARDE NATIONALE DU MALI

M. Ismail AG HAMMA
 M. Yaya Bazoumana TIMKAMBO
 M. Safwane AG MOHAMED
 M. Noh AG ABDRAMANE
 M. Moussa Taïfour MAIGA
 M. Mohamedoun AG SIDI ELMOCTAR
 M. Mohamed AG ISSA
 M. Mohamed AG IBRAHIM
 M. Abdrahamane AG SIDI
 M. Aboubacar Abdoulaye DIALLO
 M. Ahmadou AG MOSSA
 M. Ahmedou AG TOUFIT
 M. Aknay AG ADASS
 M. Djigui COULIBALY
 M. Eghlass AG ASSOFI
 M. Elmedi dit Arhante AG MOHAMED
 M. Erzhagh AG NAJIM
 M. Faïssal Abdrahamane TOURE
 M. Hachimi Soumana MAIGA
 M. Mahamad OULD DIMINE
 M. Mahamadou Adama DIALLO

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE

M. Ismail ALANSARY

SOUS-LIEUTENANT

ARMEE DE TERRE

M. Tahamada AG TAKAY TAKAY
 M. Salem ABDI
 M. Ousmane AG MOHAMED
 M. Mohamed Bila AG MOHAMED
 M. Mohamed BEN ZEINI
 M. Mohame Ehya AG SOULEYMANE
 M. Inhinane AG BIZA
 M. Hamadou Mahamadou DIALLO
 M. Haled AG RHISSA
 M. Attiwagh AG ABOUBACRINE
 M. Almoubarek MOHAMED TOLA
 M. Alkassim OULD DAHA
 M. Abdoul Aziz AG MOHA

GARDE NATIONALE DU MALI

M. Sidamar Acheck AG ATTALIB
 M. Sidaghmar AG MOHAMED
 M. Mohamed Ehiya AG ALASSANE
 M. Mohamar SIKABAR
 M. Mahmoud OULD ALHOUSSEYNI
 M. Issouf AG TALHO
 M. Ismaghil AG ABIDI
 M. Hama AG AHMED
 M. Habba OULD MOHAMED
 M. Ali AG RHISSA
 M. Akly AG AHMED
 M. Ahmed OULD SADECK
 M. Adorhanante AG MOSSA
 M. Abdallahi OULD SIDI.

Article 2 : Ils bénéficient, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 12 décembre 2019

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**DECRET N°2019-0962/PM-RM DU 17 DECEMBRE
 2019 PORTANT NOMINATION DU CHEF DE LA
 CELLULE TECHNIQUE DES REFORMES DU
 CLIMAT DES AFFAIRES**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2015-0117/P-RM du 25 février 2015 portant création du Comité mixte de Suivi des Réformes du Climat des Affaires Etat/Secteur privé ;

Vu le Décret n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur Soumaguel Mahamadou MAIGA est nommé Chef de la Cellule technique des Réformes du Climat des Affaires.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 17 décembre 2019

**Le Premier ministre,
Docteur Boubou CISSE**

**Le ministre de la Promotion de l'Investissement
privé, des Petites et Moyennes Entreprises et de
l'Entreprenariat national,
Madame Safia BOLY**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2019-0963/P-RM DU 18 DECEMBRE
2019 PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE
PRET, SIGNE A BAMAKO LE 29 NOVEMBRE 2019,
ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DU MALI ET LA BANQUE
AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT, RELATIF AU
PROGRAMME D'APPUI A LA CROISSANCE
ECONOMIQUE PHASE II (PACE-II)**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°063 du 18 décembre 2019 autorisant la ratification de l'Accord de prêt, signé à Bamako le 29 novembre 2019, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Africaine de Développement, relatif au Programme d'Appui à la Croissance Economique phase II (PACE-II) ;

Vu le Décret n°10-0718/P-RM du 31 décembre 2010 relatif à la conclusion des traités ;

Vu le Décret n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre;

Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Est ratifié, l'Accord de prêt d'un montant de maximum équivalant à douze millions quatre cent quarante mille (12 440 000) Unités de Compte (UC) soit dix milliards soixante-trois millions neuf cent soixante mille (10 063 960 000) francs CFA environ, signé à Bamako le 29 novembre 2019, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque africaine de Développement (BAD), relatif au Programme d'Appui à la Croissance économique phase II (PACE-II).

Article 2 : Le présent décret, accompagné du texte de l'Accord, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 décembre 2019

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Docteur Boubou CISSE**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Tiébilé DRAME**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**Le ministre délégué chargé du Budget,
Madame BARRY Aoua SYLLA**

**DECRET N°2019-0964/P-RM DU 18 DECEMBRE
2019 PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE
FINANCEMENT, SIGNE A BAMAKO, LE 16
DECEMBRE 2019, ENTRE LE GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE
DEVELOPPEMENT (IDA), RELATIF A L'APPUI
BUDGETAIRE DES POLITIQUES DE
DEVELOPPEMENT DU MALI EN FAVEUR DE
L'ENERGIE DURABLE ET DE L'AMELIORATION
DE LA PRESTATION DE SERVICES POUR UNE
STABILITE ACCRUE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°064 du 18 décembre 2019 autorisant la ratification de l'Accord de financement, signé à Bamako, le 16 décembre 2019, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association Internationale de Développement (IDA), relatif à l'Appui budgétaire des politiques de développement du Mali en faveur de l'énergie durable et de l'amélioration de la prestation de services pour une stabilité accrue. ;

Vu le Décret n°10-0718/P-RM du 31 décembre 2010 relatif à la conclusion des traités ;

Vu le Décret n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre;

Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Est ratifié, l'Accord de financement d'un montant de cent quatre-vingt-huit millions trois cent mille (188 300 000) euros, soit cent vingt-trois milliards cinq cent seize millions sept cent trois mille cent (123 516 703 100) F CFA, signé à Bamako, le 16 décembre 2019, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association Internationale de Développement (IDA), relatif à l'Appui budgétaire des politiques de développement du Mali en faveur de l'énergie durable et de l'amélioration de la prestation de services pour une stabilité accrue.

Article 2 : Le présent décret, accompagné du texte de l'Accord, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 décembre 2019

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Docteur Boubou CISSE**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Tiébilé DRAME**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**Le ministre délégué chargé du Budget,
Madame BARRY Aoua SYLLA**

ARRETES

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT
DURABLE**

**ARRETE N°2019-1678/MEADD-SG DU 27 JUIN 2019
PORTANT CREATION DU CADRE INSTITUTIONNEL
DE PILOTAGE, DE COORDINATION ET DE SUIVI
TECHNIQUE DU PROJET DE REHABILITATION
ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DU
FLEUVE NIGER (PREEFN)**

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT
DURABLE,**

ARRETE :

ARTICLE 1er : Il est créé sous l'autorité du Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable un cadre institutionnel de pilotage, de coordination et de suivi technique du Projet de Réhabilitation Economique et Environnementale du fleuve Niger.

ARTICLE 2 : Le cadre institutionnel de pilotage, de coordination et de suivi technique du Projet de Réhabilitation Economique et Environnementale comprend :

- un Comité de Pilotage ;
- un Comité technique de Coordination et de Suivi ;
- l'Unité de Gestion du Projet.

**CHAPITRE I : DU COMITE DE PILOTAGE DU
PROJET**

ARTICLE 3 : Le Comité de Pilotage du Projet de Réhabilitation Economique et Environnementale du fleuve Niger a pour missions :

- de définir l'orientation globale du Projet ;
- d'approuver les Programmes de Travail et Budget Annuels rapports fiduciaires et de gouvernance ;
- de vérifier la conformité des mesures de sauvegarde environnementale et sociale avec les exigences en la matière.

ARTICLE 4 : Le Comité de Pilotage du Projet de Réhabilitation Economique et Environnementale du fleuve Niger est composé ainsi qu'il suit :

➤ **Président** : Le ministre chargé de l'Environnement ou son représentant.

➤ **Vice-président** : Le ministre chargé des Transports ou son représentant.

➤ **Membres** :

- le représentant du ministre chargé de la Décentralisation ;
- le représentant du ministre chargé de la Sécurité ;
- le représentant du ministre chargé des Finances ;
- le représentant du ministre chargé des Infrastructures ;
- le représentant du ministre chargé de l'Agriculture ;
- le représentant du ministre chargé de l'Elevage ;
- le représentant du ministre chargé de l'Aménagement du Territoire ;
- le représentant du ministre chargé de l'Eau.

ARTICLE 5 : Le Comité de Pilotage du Projet de Réhabilitation Economique et Environnementale du fleuve Niger se réunit au moins une fois tous les six mois. Il peut se réunir chaque fois en tant que de besoin.

ARTICLE 6 : Le Secrétariat du Comité de Pilotage du Projet est assuré par l'Unité de Gestion du Projet.

CHAPITRE II : DU COMITE TECHNIQUE DE COORDINATION ET DE SUIVI DU PROJET

ARTICLE 7 : Le Comité technique de Coordination et de Suivi du Projet est responsable de la mise en œuvre du Projet conformément aux directives du Comité de Pilotage.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer la supervision technique ;
- d'examiner les plans de travail et budgets annuels et l'exécution du Projet ;
- de suivre la conformité avec les objectifs du Projet, ses produits et ses résultats.

ARTICLE 8 : Le Comité technique de Coordination et de Suivi du Projet est composé ainsi qu'il suit :

➤ **Président :** Le Directeur général de l'Agence de Bassin du fleuve Niger ;

➤ **Vice-Président :** Le Directeur national des Transports terrestres, Maritimes et Fluviaux ;

➤ **Membres :**

- le représentant de l'Agence de Bassin du fleuve Niger ;
- le représentant de l'Unité de Gestion du Projet de Réhabilitation Economique et Environnementale du fleuve Niger ;
- le représentant de la Direction nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances ;
- le représentant de la Direction nationale des Transports terrestres, Maritimes et Fluviaux ;
- le représentant de la Direction nationale de l'Hydraulique ;
- le représentant de la Direction générale des Collectivités territoriales ;
- le représentant de la Cellule de Planification et de Statistiques du Secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat ;
- le représentant de la Compagnie malienne de Navigation ;
- le représentant de la Structure focale nationale de l'Autorité du Bassin du Niger.

ARTICLE 9 : Le Comité technique de Coordination et de Suivi du Projet se réunit au moins une fois par trimestre. Il peut se réunir chaque fois en tant que de besoin.

CHAPITRE III : DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET

ARTICLE 10 : L'Unité de Gestion du Projet assure la mise en œuvre du Projet en ce qui concerne les aspects fiduciaires généraux (passation de marchés et gestion financière), les aspects de sauvegarde (environnementaux et sociaux) et les exigences de suivi-évaluation.

A ce titre, elle est chargée :

- d'élaborer les plans de travail et de budget annuels (PTBA) des activités proposées pour la mise en œuvre du projet tel que défini dans le manuel d'exécution du Projet (MEP) et le Document d'évaluation du Projet (PAD) ;
- de coordonner les activités de mise en œuvre du Projet au niveau national, régional et local ;
- d'exécuter et/ou faire exécuter par le biais de la contractualisation et suivre les activités de mise en œuvre du Projet ;
- d'assurer la production des rapports trimestriels, semestriels et annuels à soumettre au Comité de Pilotage et au Bailleur de Fonds ;
- d'assurer la bonne circulation des flux des informations financières et techniques ;
- de suivre et coordonner les activités quotidiennes de mise en œuvre du Projet, notamment par l'appui aux différentes structures techniques partenaires du Projet ainsi qu'aux autres prestataires de service ;
- de préparer les réunions du Comité de Pilotage, exécuter ou faire exécuter ses décisions ;
- d'organiser les missions de supervision de l'ensemble des activités ;
- de préparer les missions d'audit externe ;
- de réaliser les activités de gestion financière et de passation des marchés du Projet ;
- d'assurer la mise en application des recommandations du Comité de pilotage, des missions de supervision et des audits ;
- de suivre et coordonner les activités relatives aux aspects de sauvegarde environnementale et sociale.

ARTICLE 11 : L'Unité de Gestion du Projet comprend :

- un Coordinateur ;
- un Responsable administratif et Financier ;
- un Auditeur interne ;
- un Spécialiste en Environnement ;
- un Spécialiste en Passation des Marchés ;
- un Assistant en Passation de Marchés ;
- un Spécialiste en Suivi-évaluation ;
- un Spécialiste en Infrastructures ;
- un Spécialiste en Communication ;
- un Spécialiste en Développement social.

Le Directeur général de l'Agence du Bassin du Fleuve Niger exerce les fonctions de Coordinateur de l'Unité de Gestion du Projet.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 12 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 27 juin 2019

Le ministre,
Housseini Amion GUINDO

ARRETE N°2019-4618/MEADD-SG DU 06 DECEMBRE 2019 DETERMINANT LES PERIODES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA SAISON DE CHASSE 2019-2020.

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE,

ARRETE:

ARTICLE 1er : Les périodes d'ouverture et de fermeture de la saison de chasse 2019-2020 sont fixées comme suit :

- Petite chasse : du 01^{er} décembre 2019 au 31 mai 2020
- Moyenne et grande chasse : du 01^{er} janvier 2020 au 30 avril 2020
- Chasse spéciale aux oiseaux d'eau : du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020

ARTICLE 2 : Le Directeur national des Eaux et Forêts et les Gouverneurs de région et du District de Bamako sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 06 décembre 2019

Le ministre
Housséini Amion GUINDO

**MINISTERE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES
SOCIALES**

ARRETE INTERMINISTERIEL N°2019-4418/MSAS/ MESRS-SG DU 27 NOVEMBRE 2019 PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION HOSPITALO UNIVERSITAIRE CONCLUE ENTRE L'UNIVERSITE DES SCIENCES, DES TECHNIQUES ET DES TECHNOLOGIES DE BAMAKO ET L'INSTITUT D'OPHTALMOLOGIE TROPICALE D'AFRIQUE

LE MINISTRE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES,

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

ARRETEMENT :

ARTICLE 1er : Est approuvée la convention hospitalo-universitaire conclue entre l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako l'Institut d'Ophthalmologie Tropicale d'Afrique.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera enregistré, communiqué et publié partout où le besoin sera.

Bamako, le 27 novembre 2019

Le ministre,
Michel Hamala SIDIBE

Le ministre,
Pr Mahamadou FAMANTA

ARRETE INTERMINISTERIEL N°2019-4419/MSAS/ MESRS-SG DU 27 NOVEMBRE 2019 PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION HOSPITALO UNIVERSITAIRE CONCLUE ENTRE L'UNIVERSITE DES SCIENCES, DES TECHNIQUES ET DES TECHNOLOGIES DE BAMAKO ET L'HOPITAL GABRIEL TOURE

LE MINISTRE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES,

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

ARRETEMENT :

ARTICLE 1er : Est approuvée la convention hospitalo-universitaire conclue entre l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako et l'Hôpital Gabriel TOURE

ARTICLE 2 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera enregistré, communiqué et publié partout où le besoin sera.

Bamako, le 27 novembre 2019

Le ministre,
Michel Hamala SIDIBE

Le ministre,
Pr Mahamadou FAMANTA

ARRETE INTERMINISTERIEL N°2019-4420/MSAS/ MESRS-SG DU 27 NOVEMBRE 2019 PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION HOSPITALO UNIVERSITAIRE CONCLUE ENTRE L'UNIVERSITE DES SCIENCES, DES TECHNIQUES ET DES TECHNOLOGIES DE BAMAKO ET L'HOPITAL DU MALI

LE MINISTRE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES,

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

ARRESENT :

ARTICLE 1er : Est approuvée la convention hospitalo-universitaire conclue entre l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako et l'Hôpital du Mali.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera enregistré, communiqué et publié partout où le besoin sera.

Bamako, le 27 novembre 2019

**Le ministre,
Michel Hamala SIDIBE**

**Le ministre,
Pr Mahamadou FAMANTA**

**ARRETE INTERMINISTERIEL N°2019-4421/MSAS/
MESRS-SG DU 27 NOVEMBRE 2019 PORTANT
APPROBATION DE LA CONVENTION HOSPITALO
UNIVERSITAIRE CONCLUE ENTRE L'UNIVERSITE
DES SCIENCES, DES TECHNIQUES ET DES
TECHNOLOGIES DE BAMAKO ET L'HOPITAL DE
KATI**

**LE MINISTRE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES
SOCIALES,**

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,**

ARRESENT :

ARTICLE 1er : Est approuvée la convention hospitalo-universitaire conclue entre l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako et l'Hôpital de Kati.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera enregistré, communiqué et publié partout où le besoin sera.

Bamako, le 27 novembre 2019

**Le ministre,
Michel Hamala SIDIBE**

**Le ministre,
Pr Mahamadou FAMANTA**

**ARRETE INTERMINISTERIEL N°2019-4422/MSAS/
MESRS-SG DU 27 NOVEMBRE 2019 PORTANT
APPROBATION DE LA CONVENTION HOSPITALO
UNIVERSITAIRE CONCLUE ENTRE L'UNIVERSITE
DES SCIENCES, DES TECHNIQUES ET DES
TECHNOLOGIES DE BAMAKO ET L'HOPITAL DE
DERMATOLOGIE DE BAMAKO**

**LE MINISTRE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES
SOCIALES,**

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,**

ARRESENT :

ARTICLE 1er : Est approuvée la convention hospitalo-universitaire conclue entre l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako et l'Hôpital de Dermatologie de Bamako

ARTICLE 2 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera enregistré, communiqué et publié partout où le besoin sera.

Bamako, le 27 novembre 2019

**Le ministre,
Michel Hamala SIDIBE**

**Le ministre,
Pr Mahamadou FAMANTA**

**ARRETE INTERMINISTERIEL N°2019-4423/MSAS/
MESRS-SG DU 27 NOVEMBRE 2019 PORTANT
APPROBATION DE LA CONVENTION
HOSPITALO UNIVERSITAIRE CONCLUE ENTRE
L'UNIVERSITE DES SCIENCES, DES
TECHNIQUES ET DES TECHNOLOGIES DE
BAMAKO ET L'HOPITAL DU POINT G**

**LE MINISTRE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES
SOCIALES,**

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,**

ARRESENT :

ARTICLE 1er : Est approuvée la convention hospitalo-universitaire conclue entre l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako et l'Hôpital du Point G.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera enregistré, communiqué et publié partout où le besoin sera.

Bamako, le 27 novembre 2019

Le ministre,
Michel Hamala SIDIBE

Le ministre,
Pr Mahamadou FAMANTA

**ARRETE INTERMINISTERIEL N°2019-4424/MSAS/
MESRS-SG DU 27 NOVEMBRE 2019 PORTANT
APPROBATION DE LA CONVENTION HOSPITALO
UNIVERSITAIRE CONCLUE ENTRE L'UNIVERSITE
DES SCIENCES, DES TECHNIQUES ET DES
TECHNOLOGIES DE BAMAKO ET LE CENTRE
NATIONAL D'ODONTO-STOMATOLOGIE**

**LE MINISTRE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES
SOCIALES,**

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,**

ARRETEMENT :

ARTICLE 1er : Est approuvée la convention hospitalo-universitaire conclue entre l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako et le Centre National d'Odonto-Stomatologie .

ARTICLE 2 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera enregistré, communiqué et publié partout où le besoin sera.

Bamako, le 27 novembre 2019

Le ministre,
Michel Hamala SIDIBE

Le ministre,
Pr Mahamadou FAMANTA

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES**

**ARRETE N°2019-4428/MEF-SG DU 27 NOVEMBRE
2019 PORTANT CREATION ET FIXANT LES
MODALITES D'ORGANISATION ET DE
FONCTIONNEMENT DU COMITE DE SUIVI DU
CONTRAT-PLAN 2019-2023 ETAT-OFFICE DU
NIGER-EXPLOITANTS AGRICOLES.**

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES,**

ARRETE :

ARTICLE 1er : Il est créé un Comité de Suivi du Contrat-Plan-Etat-Office du Niger-Exploitants Agricoles pour la période 2019-2023.

ARTICLE 2 : Le Comité de Suivi a pour objet de s'assurer du respect des engagements réciproques des parties contractantes pendant l'exécution du Contrat-plan. Il peut mener toute étude, se faire remettre à sa demande tout dossier ou toute situation par la Direction de l'Entreprise.

ARTICLE 3 : Le Comité de Suivi du Contrat-Plan est composé de :

Président :

- le représentant du ministre chargé des Finances ;

Membres :

- un (01) représentant du ministre chargé de la Santé et des Affaires Sociales ;

- un (01) représentant du ministre chargé de la Sécurité et de la Protection Civile ;

- un (01) représentant du ministre chargé des Infrastructures et de l'Equipeement ;

- un (01) représentant du ministre chargé de l'Agricultures ;

- un (01) représentant du ministre chargé de l'Environnement ;

- un (01) représentant du ministre chargé de l'Alphabétisation Fonctionnelle ;

- un (01) représentant du ministre chargé de l'Elevage ;

- un (01) représentant du ministre chargé des Affaires Foncières ;

- un (01) représentant de la Direction Nationale de la Planification du Développement ;

- un (01) représentant de la Direction Générale du Budget ;

- un (01) représentant de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali ;

- le Président Directeur Général de l'Office du Niger ;

- un (01) représentant des travailleurs de l'Office du Niger ;

- trois (03) Délégués Généraux des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger.

ARTICLE 4 : Le Comité de Suivi peut requérir l'avis et le concours de toute personne en raison de sa compétence.

ARTICLE 5 : Le secrétariat du Comité de Suivi est assuré par l'Office du Niger.

ARTICLE 6 : Le Comité de Suivi se réunit en session ordinaire, une fois par semestre, sur convocation de son Président.

Il peut se réunir en session extraordinaire à la demande des 2/3 de ses membres ou sur l'initiative de son Président.

ARTICLE 7 : Le Comité de Suivi dispose de ses sessions des documents ci-après :

- l'avis de réunion ;
- le procès-verbal de la dernière session ;
- le point d'exécution des recommandations issues de la dernière session ;
- le rapport d'exécution des engagements des différentes parties au titre du semestre à évaluer.

ARTICLE 8 : Sur la base de l'analyse des documents, les conclusions des délibérations et des travaux du Comité de Suivi sont présentés dans un rapport annuel sous forme de résolutions et de recommandations adressées au Conseil d'Administration et au ministre chargé des Finances par l'intermédiaire de la Direction de l'Entreprise.

Le Ministre chargé des Finances informe le ministre chargé des attributions de tutelle de résultats des travaux du Comité de Suivi.

ARTICLE 9 : A la fin de chaque session du Comité de Suivi, le rapport d'exécution des engagements est présenté sous forme de procès-verbal et de point d'exécution des recommandations.

Le procès-verbal comprend trois (03) parties :

- le contrôle des tâches ;
- l'évaluation de l'exécution du Contrat-Plan ;
- les questions diverses.

ARTICLE 10 : Le mandat du Comité de Suivi coïncide avec la durée du Contrat-Plan.

Si à l'expiration du mandat du Comité de Suivi et de la durée du Contrat-Plan en vigueur, un nouveau Contrat-Plan est conclu, le mandat de l'ancien Comité de Suivi se poursuit jusqu'à la mise en place d'un nouveau Comité de Suivi.

ARTICLE 11 : A la fin du Contrat-Plan, le Comité de Suivi soumet au Gouvernement un rapport général d'évaluation par l'intermédiaire du ministre chargé des attributions de tutelle en rapport avec le ministre chargé des Finances.

ARTICLE 12 : Le présent arrêté qui annule toutes dispositions antérieures contraires notamment celle de l'arrêté n°2014-1592/MEF-SG du 27 mai 2014 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 27 novembre 2019

**Le ministre,
Dr Boubou CISSE**

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

BILAN

ETAT : MALI

Etablissement : Banque Atlantique du Mali (BAM)

C : 2019/06/30

D0135

A

C : Date d'arrêté

CIB

LC

(en millions de F CFA)

POSTE	ACTIFS	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	12 345	17 847
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILES	67 271	65 650
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILES	47 564	25 264
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	156 748	170 104
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1 344	
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	2 874	
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	
8	AUTRES ACTIFS	1 651	3 271
9	COMPTES DE REGULARISATION	3 730	1 282
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	165	3 935
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	
12	PRETS SUBORDONNES	106	106
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	351	
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 400	11 972
	TOTAL DE L'ACTIF	304 550	299 432

BILAN

ETAT : MALI

Etablissement : Banque Atlantique du Mali (BAM)

C : 2019/06/30

D0135

A

C : Date d'arrêté

CIB

LC

(en millions de F CFA)

POSTE	PASSIFS	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	120 027	102 888
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	150 258	161 379
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	
5	AUTRES PASSIFS	4 101	3 388
6	COMPTES DE REGULARISATION	2 132	3 288
7	PROVISIONS	1 358	1 221
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	2 337	2 392
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	24 337	24 876
10	CAPITAL SOUSCRIT	22 000	
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	71	71
12	RESERVES	449	722
13	ECARTS DE REEVALUATION	0	
14	PROVISIONS REGLEMENTEES	0	
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	-9 725	967
16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	11 542	1 115
	TOTAL DU PASSIF	304 550	299 432

HORS BILAN

ETAT : MALI

Etablissement : Banque Atlantique du Mali (BAM)

C : 2019/06/30

D0135

A

C : Date d'arrêté

CIB

LC

(en millions de F CFA)

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
	ENGAGEMENTS DONNES	28 358	38 336
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	9 291	13 276
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	19 067	25 060
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
	ENGAGEMENTS RECUS	406 039	409 943
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		0
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	406 039	409 943
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES		0

COMPTE DE RESULTAT

ETAT : MALI

Etablissement : Banque Atlantique du Mali (BAM)

C : 2019/06/30

D0135

A

C : Date d'arrêté

CIB

LC

(en millions de FCFA)

POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS	
		Exercice N - 1	Exercice N
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	6 028	5 925
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-3 825	-3 356
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	2 578	2 073
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	2 037	2 163
5	COMMISSIONS (CHARGES)	-359	-145
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION (+/-)	193	295
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	-	-
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1	
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-	
10	PRODUIT NET BANCAIRE	6 652	6 956
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-4 687	-4 841
13	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-361	-294
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 604	1 821
15	COUT DU RISQUE	9 134	-508
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	10 738	1 314
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	93	1
18	RESULTAT AVANT IMPOT	10 830	1 315
19	IMPOTS SUR LES BENEFICES	-61	-200
20	RESULTAT NET	10 769	1 115

Le rapport d'activité semestriel est mis à la disposition du public à travers le site www.banqueatlantique.net de la BAM.

BILAN

ETAT : MALI

Etablissement : BCI MALI

C : 2019/06/30

D0147

N

C : Date d'arrêté

CIB

LC

(en millions de F CFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	9 120	6 422
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILES	40 438	24 294
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	3431 494	
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	84 316	78 970
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		1 000
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES		
8	AUTRES ACTIFS	2 448	922
9	COMPTES DE REGULARISATION	363	270
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	30	30
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
12	PRETS SUBORDONNES		
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	549	506
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 327	5 071
	TOTAL DE L'ACTIF	139 934	118 979

BILAN

ETAT : MALI

Etablissement : BCI - MALI

C : 2019/06/30

D0147

N

C : Date d'arrêté

CIB

LC

(en millions de F CFA)

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
1	BANQUES CENTRALES, CCP	36 031	21 424
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	9 457	6 785
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	74 317	71 314
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		
5	AUTRES PASSIFS	1 560	222
6	COMPTES DE REGULARISATION	1 117	1 459
7	PROVISIONS	547	645
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES		
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	16 905	17 130
10	CAPITAL SOUSCRIT	12 500	12 500
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL		
12	RESERVES	873	1 189
13	ECARTS DE REEVALUATION		
14	PROVISIONS REGLEMENTEES		
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	2 539	3 039
16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	993	402
	TOTAL DU PASSIF	139 934	118 979

HORS BILAN

ETAT : MALI

Etablissement : BCI - MALI

C : 2019/06/30

D0147

N

C : Date d'arrêté

CIB

LC

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
	ENGAGEMENTS DONNES		
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	755	79
2	ENGAGEMENT DE GARANTIE	20 954	19 902
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
	ENGAGEMENTS RECUS		
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
5	ENGAGEMENT DE GARANTIE	83 898	89 930
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES		

COMPTE DE RESULTAT

ETAT : MALI

Etablissement : BCI - MALI

C : 2019/06/30

D0147

N

C : Date d'arrêté

CIB

LC

(en millions de FCFA)

POSTE	PRODUTIS/CHARGES	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	5 055	120
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	2 060	1 436
3	REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES		
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	1 218	1 014
5	COMMISSIONS (CHARGES)	177	63
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATION DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION		
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATION DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS ET ASSIMILES		
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	34	35
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
10	PRODUIT NET BANCAIRE	4 070	3 671
11	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	2 357	2 427
13	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	324	392
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 389	851
15	COUT DU RISQUE	396	449
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	993	402
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES		
18	RESULTAT AVANT IMPOT	993	402
19	IMPOT SUR LES BENEFICES		
20	RESULTAT NET	993	402

Le rapport d'activité semestriel est mis à la disposition du public à travers le site www.bci-banque.ml de la BCI-Mali.

Date d'arrêté : 30/06/2019

CIB : D0181

BILAN

Etablissement : CORIS BANK INTERNATIONAL ML

ACTIF		POSTE	MONTANTS NETS	
			31/12/2018	30/06/2019
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	1	9 005	5 576
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	2	11 626	11 626
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	3	23 131	6 173
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	4	84 032	87 055
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	5	51 626	49 480
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	6	356	303
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	7		
8	AUTRES ACTIFS	8	21 195	10 961
9	COMPTES DE REGULARISATION	9	207	627
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	10	15	15
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	11		
12	PRETS SUBORDONNES	12		
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13	9	0
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14	4 543	4 645
15	TOTAL DE L'ACTIF	15	205 745	176 462

Date d'arrêté : 30/06/2019

CIB : D0181

BILAN

Etablissement : CORIS BANK INTERNATIONAL ML

PASSIF		POSTE	MONTANTS NETS	
			31/12/2018	30/06/2019
1	BANQUE CENTRALE, CCP	1		
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	2	80 434	78 521
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	3	101 423	76 613
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	4		
5	AUTRES PASSIFS	5	5 158	3 351
6	COMPTES DE REGULARISATION	6	2 033	1 889
7	PROVISIONS	7	568	412
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	8		
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	9	16 130	15 676
10	CAPITAL SOUSCRIT	10	11 000	11 000
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	11		
12	RESERVES	12	788	1 177
13	ECARTS DE REEVALUATION	13		
14	PROVISIONS REGLEMENTEES	14		
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	15	1 749	2 468
16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	16	2 593	1 031
17	TOTAL DU PASSIF	17	205 745	176 462

Date d'arrêté : 30/06/2019

PU02

CIB : D0181

HORS BILAN

Etablissement : CORIS BANK INTERNATIONAL ML

HORS BILAN		POSTE	MONTANTS NETS	
			31/12/2018	30/06/2019
ENGAGEMENTS DONNES			38 171	22 890
ENGAGEMENTS	DE FINANCEMENT	1	16 632	3 833
ENGAGEMENT	DE GARANTIE	2	21 539	19 057
ENGAGEMENTS	SUR TITRES	3		
ENGAGEMENTS RECUS			84 188	108 895
ENGAGEMENTS	DE FINANCEMENT	4		
ENGAGEMENT	DE GARANTIE	5	84 188	108 895
ENGAGEMENTS	SUR TITRES	6		

Date d'arrêté : 30/06/2019

PU03

CIB : D0181

COMPTE DE RESULTAT

Etablissement : CORIS BANK INTERNATIONAL ML

PRODUITS/CHARGES		POSTE	MONTANTS NETS	
			31/12/2018	30/06/2019
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		1	4 956	5 994
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		2	2 154	2 360
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE		3		
COMMISSIONS (PRODUITS)		4	1 438	1 220
COMMISSIONS (CHARGES)		5	745	208
GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION		6	239	0
GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES		7	-16	16
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		8	23	11
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		9	0	0
PRODUIT NET BANCAIRE		10	3 741	4 674
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		11		
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		12	2 135	2 588
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		13	208	200
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		14	1 398	1 887
COUT DU RISQUE		15	1 131	447
RESULTAT D'EXPLOITATION		16	267	1 439
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES		17	0	
RESULTAT AVANT IMPOT		18	267	1 439
IMPOTS SUR LES BENEFICES		19	66	408
RESULTAT NET		20	201	1 031

Le rapport d'activité semestriel est mis à la disposition du public à travers le site www.coris-bank.com de CBI-Mali.

ENTITE UBA MALI

BILAN ET HORS-BILAN

Date d'arrêté : 30/06/2019

United Bank for Africa

DEVISE Francs CFA

POSTE CC	POSTE	ACTIFS /PASSIFS	Réf.	MONTANTS NETS	
				31/12/2018	30/06/2019
1	1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP		12,031,600	4.188.323.568
4	2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		5,000,000,000	9.000.000.000
2	3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		7,169,434,625	1.529.608.640
3	4	CREANCES SUR LA CLIENTELE		0	5.964.865.670
4	5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		0	0
5	6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		0	0
7	7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES		0	0
7	8	AUTRES ACTIFS		57,511,708	623.243.772
7	9	COMPTES DE REGULARISATION		123,393,550	117.481.988
9	10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME		0	0
9	11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		0	0
2	12	PRETS SUBORDONNES		0	0
10	13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		59,300,000	156.770.659
11	14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1,023,220,898	1.201.755.977
		TOTAL ACTIF	Actif =1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11+12	13.444.892.381	22.782.050.274

1	1	BANQUES CENTRALES, CCP		1,000	25.425
2	2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES			168.113.363
3	3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE		32,131,018	9.249.519.598
4	4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE			
6	5	AUTRES PASSIFS		2,844,887,012	3.298.214.798
6	6	COMPTES DE REGULARISATION		240,634,499	922.244.402
8	7	PROVISIONS		220,382,853	24.042.426
9	8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES			
10	9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	9=10+11+12+13+14+15+16	10,106,855,999	9.119.890.261
12	10	CAPITAL SOUSCRIT		11,100,000,000	11.100.000.000
12	11	PRIMES LIEES AU CAPITAL			
13	12	RESERVES			
13	13	ECARTS DE REEVALUATION			
13	14	PROVISIONS REGLEMENTEES			
13	15	REPORT A NOUVEAU (+/-)			-993.143.993
14	16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)		-993.144.001	-986.965.746
		TOTAL PASSIF	Passif = 1+2+3+4+5+6+7+8+9	13.444.892.381	22.782.050.274

POSTE CC	POSTE	HORS BILAN	Réf.	MONTANTS NETS	
				Exercice N-1	Exercice N
		ENGAGEMENTS DONNES	1+2+3	0	7 000
	1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
	2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		0	7.000
	3	ENGAGEMENTS SUR TITRES			
		ENGAGEMENTS RECUS	7+8+9	0	5 390
	4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
	5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		0	3.390
	6	ENGAGEMENTS SUR TITRES		0	2 000

ENTITE UBA MALI

COMPTE DE RESULTAT

Date d'arrêté : 30/06/2019

United Bank for Africa

DEVISE Francs CFA

POSTE CC	POSTE	PRODUITS/CHARGES	Réf.	MONTANTS NETS	
				31/12/2018	30/06/2019
1	1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		804,974,105	369.692.509
2	2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		12	10.820.128
6	3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE			
3	4	COMMISSIONS (PRODUITS)		32,166	252.178.249
4	5	COMMISSIONS (CHARGES)			119.725.252
5	6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION (+/-)		118,600,000	76.127.861
6	7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES (+/-)			
7	8	PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES			221.148.809
8	9	CHARGES DES AUTRES ACTIVITES			
	10	PRODUIT NET BANCAIRE	0=1+2+3+4+5+6+7+8	923.606.259	788.602.048
10	11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
11	12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		1.871.768.653	1.670.823.664
12	13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLE ET CORPORELLES		34.981.607	104.744.130
	14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	14=10+11+12+13	-983.144.001	-986.965.746
14	15	COUT DU RISQUE (+/-)			
	16	RESULTAT D'EXPLOITATION	16=14+15	-983.144.001	-986.965.746
17	17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES (+/-)			
	18	RESULTAT AVANT IMPOT	18 = 16+17	-983.144.001	-986.965.746
	19	IMPOT SUR LES BENEFICES		10.000.000	0
	20	RESULTAT NET	20 = 18+19	-993.144.001	-986.965.746

Le rapport de gestion est mis à la disposition du public au niveau du Département de la Communication Institutionnelle de UBA-Mali.

ETAT : MALI
 Etablissement : FGHM S.A
 2019/06/30
 Date d'arrêté

BILAN
 D0098 K
 CIB LC

En millions F.CFA

	POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
			2018	2019
1	F10_0010	CAISSE BANQUE CENTRALE, CCP	0	0
		Caisse	0	0
		Banque centrale et CCP	0	0
2	F10_0020	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
3	F10_0030	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	3 230	2 655
		Expos Institutions financières (Dépôts courants)	152	120
		Expos Institutions financières (DAT)	3 078	2 535
4	F10_0040	OBLIGATIONS ET LES AUTRES TITRES A REVENU FIXE	126	133
		Expositions sur les souverains	126	133
		- Emprunt Obligataire	126	133
		- Autres titres		
5	F10_0050	CREANCES SUR LA CLIENTELE	124	114
		Expos sur la clientèle de détail ; dont :	28	44
		Expos sur les prêts garantis par l'immob. Résid.	96	70
6	F10_0060	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		
7	F10_0070	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
		Exposition sur les actionnaires		0
8	F10_0080	AUTRES ACTIFS	313	418
		Expos Dépôts et Cautionnement	2	2
		Expos Débiteurs Divers	311	416
		Débiteurs Divers Brut	330	435
		(Provision sur compte d'ordre et divers)	-19	-19
9	F10_0090	COMPTES DE REGULARISATION	1 719	2 048
		Expos Comptes d'ordre et divers	210	210
		Expos Autres comptes d'actifs non pris en cpte	1 509	1 838
10	F10_0100	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME		
11	F10_0110	PART DANS LES ENTREPRISES LIEES		
12	F10_0120	PRETS SUBORDONNES		
13	F10_0130	IMMOBILISATION INCORPORELLES	54	38
		Expos immob. incorp nettes d'amort (à déduire)	54	38
14	F10_0140	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	369	908
		Expos immob corp nettes d'amort.	369	908
	F10_0150	TOTAL ACTIF	5 935	6 314

ETAT : MALI
Etablissement : FGHM S.A
2019/06/30/
Date d'arrêté

D0098
CIB

BILAN
K
LC

En millions F.CFA

	POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
			2018	2019
1	F10_0160	BANQUES CENTRALES, CCP		
2	F10_0170	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		
3	F10_0180	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	1 521	1 793
		Emprunts Autres sommes dues client	1 521	1 793
4	F10_0190	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		
5	F10_0200	AUTRES PASSIFS	92	172
		Créditeurs divers	92	172
6	F10_0210	COMPTES DE REGULARISATION	89	132
		Comptes d'attente	64	107
		Comptes de régularisation	8	4
		Fonds affectées	17	21
7	F10_0220	PROVISIONS	143	146
		Provisions pour risque et charges	143	146
8	F10_0230	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	11	11
		Comptes bloqués actionnaires	11	11
9	F10_0240	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	4 079	4 060
10	F10_0250	CAPITAL SOUSCRIT	3 036	3 036
11	F10_0260	PRIMES LIEES AU CAPITAL		
12	F10_0270	RESERVES	33	35
		-Réserves sur le résultat	33	35
		-Autres réserves		
13	F10_0280	ECART DE REEVALUATION		
14	F10_0290	PROVISIONS REGLEMENTEES	50	0
15	F10_0300	REPORT A NOUVEAU (+/-)	954	967
		Report Nouveau +	141	154
		(Report nouveau) -		
		Fonds de garantie	813	813
16	F10_0310	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	5	21
		Résultat exerc +	5	21
		(Résultat exerc) -	0	0
	F10_0320	TOTAL DU PASSIF	5 935	6 314

ETAT : MALI
Etablissement : FGHM S.A
2019/06/30/
Date d'arrêté

D0098
CIB

HORS BILAN
K
LC

En millions F.CFA

	POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
			2018	2019
	F20_0010	ENGAGEMENTS DONNES		
1	F20_0020	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
2	F20_0030	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	12 983	14 166
3	F20_0040	ENGAGEMENT SUR TITRES		
	F20_0050	ENGAGEMENT RECUS		
1	F20_0060	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
2	F20_0070	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
3	F20_0080	ENGAGEMENT SUR TITRES		

ETAT : MALI
Etablissement : FGHM S.A
2019/06/30/
Date d'arrêté

D0098
CIB

HORS BILAN
K
LC

	POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS	
			2018	2019
1	F30_0010	Intérêts et Produits Assimilés	88	79
		Intérêts acquis sur comptes	84	74
		Intérêts sur emprunt obligataire	4	4
		Intérêts acquis sur prêts au personnel	1	1
2	F30_0020	Intérêts et Charges Assimilées	9	1
		Charges bancaires	9	1
		Charges sur opérations interbancaires		
3	F30_0030	Revenu sur titre et revenu variable		
4	F30-0040	+ COMMISSIONS (PRODUITS)	167	180
		Commission sur engagement Co-garantie Hypo	0	12
		Commission sur engagement Prêts Cmtion	2	2
		Commission sur engagement Log Sciaux	165	166
5	F30_0050	- COMMISSIONS (CHARGES)	1	0
6	F30_0060	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	0	0
7	F30_0070	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	0	0
8	F30_0080	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0
9	F30_0090	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0
10	F30_0100	PRODUITS NET BANCAIRE	246	258
11	F30_0110	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		
12	F30_0120	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	282	212
		Frais de personnel	96	57
		Achats non stockés matériels et fournitures	4	5
		Taxes et impôts	15	9
		Autres charges	167	141
13	F30_0130	DOTATION AUX AMORT ET AUX DEPREC DES IMMOB INCOR ET CORP	19	25
		Dotations aux amortissements et aux provisions	21	25
		+ Reprises d'amortissements et de provisions	2	0
14	F30_0140	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-55	21
15	F30_0150	COÛT DU RISQUE (Dot ou repr sur dépréc)	0	0
16	F30_0160	RESULTAT D'EXPLOITATION	-55	21
17	F30_0170	GAINS OU PERTES NETS ACTIFS IMMOB	0	0
		SUBVENTION D'EXPLOITATION	60	0
18	F30_0180	RESULTAT AVANT IMPOT	5	21
19	F30_0190	IMPOT SUR LES BENEFICES	0	0
20	F30_0200	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5	21

Le rapport d'activité semestriel est mis à la disposition du public à travers le site www.fghm-sa.com du FGHM.

ETAT : MALI
Etablissement : FGSP
2019/06/30/
Date d'arrêté

D0183
CIB

BILAN
C
LC

(en millions de F CFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
1	CAISSE BANQUE CENTRALE CCP		1
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
3	CREANCE INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	22 102	21 573
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE		592
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	506	507
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES		
8	AUTRES ACTIFS	4	36
9	COMPTES DE REGULARISATION	260	194
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERMES		
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
12	PRETS SUBORDONNEES		
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51	115
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	962	1 039
	TOTAL DE L'ACTIF	23 885	24 057

ETAT : MALI
Etablissement : FGSP
2019/06/30/
Date d'arrêté

D0183
CIB

BILAN
C
LC

(en millions de F CFA)

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		Exercice N-	Exercice N
1	BANQUES CENTRALES, CCP		
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	705	694
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		
5	AUTRES PASSIFS	77	111
6	COMPTES DE REGULARISATION	11 547	11 544
7	PROVISIONS	384	927
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	4 482	4 482
9	CAPITAUX PROPRES ET LES RESSOURCES ASSIMILEES	6 691	6 300
10	CAPITAL SOUSCRIT	5 927	5 927
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	80	80
12	RESERVES	98	98
13	ECARTS DE REEVALUATION		
14	PROVISIONS REGLEMENTEES		
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	525	324
16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	61	-129
	TOTAL DU PASSIF	23 885	24 057

ETAT : MALI
Etablissement : FGSP
2019/06/30/
Date d'arrêt

D0183
CIB

HORS BILAN
C
LC

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
	ENGAGEMENTS DONNES		
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		500
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	9 525	9 640
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
	ENGAGEMENTS RECUS		
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
5	ENGAGEMENT DE GARANTIE		
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES		

ETAT : MALI
Etablissement : FGSP
2019/06/30/
Date d'arrêt

D0183
CIB

COMPTE DE RESULTAT
C
LC

(en millions de F CFA)

POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	522	528
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-1	-1
3	REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLE		
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	168	116
5	COMMISSIONS (CHARGES)		
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION		
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS ASSIMILES		
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5	8
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
10	PRODUIT NET BANCAIRE	695	650
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	497	466
13	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	29	29
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	168	155
15	COUT DU RISQUE	106	276
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	61	-121
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES		
18	RESULTAT AVANT IMPOTS	61	-121
19	IMPOTS SUR LES BENEFICES	-18	-7
20	RESULTAT NET	43	-129

Le rapport d'activité semestriel est mis à la disposition du public à travers le site www.fgsp.ml du FGSP.

Au titre des états financiers consolidés au 30 juin 2019 :

Etablissement : B.D.M. SA
Date d'arrêté : 30/06/2019
CIB : D0016

PUC1
BILAN CONSOLIDE
LC : W

ACTIF	POSTE	MONTANTS NETS	
		31/12/2018	30/06/2019
CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	1	88 205	95 574
PRETS ET CREANCES INTERBANCAIRE ET ASSIMILES	2	43 250	57 437
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	3	482 422	483 824
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	4	330 415	341 211
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	5	22 360	353
ACTIF D'IMPOTS DIFFERE	6		
COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	7	32 064	29 773
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	8		
AUTRES PARTICIPATIONS	9	2 097	1 744
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10	9 243	3 878
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11	33 836	40 608
ECARTS D'ACQUISITION	12		
TOTAL DE L'ACTIF		1 043 892	1 054 401

Etablissement : B.D.M. SA
Date d'arrêté : 30/06/2019
CIB : D0016

PUC1
BILAN CONSOLIDE

LC : W

PASSIF	POSTE	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
BANQUES CENTRALES, CCP	1	0	0
DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	2	277 993	273 085
DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	3	611 245	629 294
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	4	0	0
PASSIFS D'IMPOTS DIFFERE	5	0	0
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	6	34 251	25 991
ECARTS D'ACQUISITION	7	0	0
PROVISIONS	8	8 021	8 021
EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	9	0	0
CAPITAUX PROPRES	10	112 382	118 011
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	11	103 696	109 023
CAPITAL ET PRIMES LIEES	12	26 291	26 291
RESERVES CONSOLIDEES	13	62 026	69 560
RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	14	15 379	13 172
INTERETS MINORITAIRES	15	8 686	8 988
TOTAL DU PASSIF		1 043 892	1 054 401

Etablissement : B.D.M. SA
Date d'arrêté : 30/06/2019
CIB : D0016

PUC2
HORS BILAN CONSOLIDE
LC : W

HORS BILAN	POSTE	MONTANTS NETS	
		31/12/2018	30/06/2019
ENGAGEMENTS DONNES		101 184	107 163
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1	14 034	20 864
ENGAGEMENT DE GARANTIE	2	87 150	86 299
ENGAGEMENTS SUR TITRES	3	0	0
ENGAGEMENTS RECUS		108 041	107 420
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4	0	0
ENGAGEMENT DE GARANTIE	5	108 041	107 420
ENGAGEMENTS SUR TITRES	6	0	0

Etablissement : B.D.M. SA
Date d'arrêté : 30/06/2019
CIB : D0016

PUC3
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
LC : W

PRODUITS/CHARGES	POSTE	MONTANTS NETS	
		31/12/2018	30/06/2019
INTERES ET PRODUITS ASSIMILES	1	15 850	29 342
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	2	8 605	9 592
COMMISSIONS (PRODUITS)	3	6 331	7 455
COMMISSIONS (CHARGES)	4	182	158
GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	5	2 784	2 272
GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	6	0	0
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES	7	8 291	299
CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	8	920	472
PRODUIT NET BANCAIRE	9	22 549	29 146
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10	0	0
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	11	11 309	12 985
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOB. INCORPORTELLES ET CORPORELLES	12	2 091	2 014
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	13	9 150	14 147
COUT DU RISQUE	14	- 425	440
RESULTAT D'EXPLOITATION	15	8 725	13 707
QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	16	0	0
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	17	2 631	0
RESULTATS AVANT IMPOT	18	11 356	13 707
IMPOTS SUR LES BENEFICES	19	1	0
RESULTAT NET	20	11 355	13 707
INTERETS MINORITAIRES	21	470	535
RESULTAT NET PART DU GROUPE	22	10 884	13 172
RESULTAT PAR ACTION	23	0	0

Le rapport d'activité semestriel est mis à la disposition du public à travers le site www.bdm-sa.com de la BDM.

Suivant récépissé n°0736/G-DB en date du 03 septembre 2019, il a été créé une association dénommée : «Plateforme des Acteurs des sous Produits d'Abattage du District de Bamako», en abrégé : (PLASA-DB).

But : Assurer la promotion et la défense des intérêts en commun des acteurs du secteur des sous produits d'abattage par la mise en œuvre d'actions collectives conformes à l'intérêt général, etc.

Siège Social : Ouolofobougou-Bolibana, Rue : 448, Porte : 41, dans les bureaux du projet CAVSPA.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Issa DIALLO

Vice-président : Sanoussi Bouya SYLLA

Secrétaire administratif : Moussa TOGOLA

Trésorière générale : Adja Koura KAMISSOKO

Trésorier général adjoint : Alousseini CISSE

Secrétaire chargé de l'information et de la communication : Boubacar BAH

Secrétaire chargée des approvisionnements : Mme SIREBARA Fatoumata DIALLO

Secrétaire chargé de la communication : Alhousseini KONE

Secrétaire chargé de l'assainissement et de l'environnement : Mahamane Sidi DICKO

2ème Secrétaire chargé de l'assainissement et de l'environnement : Fassoum DOUMBIA

Secrétaire chargée des conflits et contentieux : Mme OUATTARA Aminata SANGARE.

Secrétaire chargé des relations avec les institutions et les partenaires techniques et financiers : Issa SISSOKO

Secrétaire à l'organisation : Ourmar COULIBALY

Secrétaire adjoint à l'organisation : Sinaly DEMBELE

COMITE DE SURVEILLANCE

Président : Amsoullaye DIALLO

Membres

- Ismaïla SAMAKE
- Oumar DJIRE
- Watini DIALLO
- Abdoulaye KOUYATE

Suivant récépissé n°0755/G-DB en date du 12 septembre 2019, il a été créé une association dénommée : «Association des jeunes Ressortissants de Fégoun», (commune rurale de Méguétan, cercle de Koulikoro, région de Koulikoro), en abrégé : (A.J.R.F).

But : Maintenir l'entente et la cohésion de tous ses membres, etc.

Siège Social : Sabalibougou, Rue : 273, Porte : 423.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Youssouf DIARRA

Vice-président : Ibrahim DIARRA

Secrétaire administratif : Yaya DIARRA

Secrétaire administratif adjoint : Youssouf COULIBALY

Trésorier général : Alou COULIBALY

Trésorier général adjoint : Drissa DIARRA

Commissaire aux comptes : Abdoulaye DIARRA

Commissaire adjoint aux comptes : Bourama COULIBALY

Secrétaire à l'organisation : Daouda COULIBALY

Secrétaire adjoint à l'organisation : Moumouny DIARRA

Secrétaire aux conflits : Amadou DIARRA

Secrétaire adjoint aux conflits : Arouna COULIBALY

Suivant récépissé n°0793/G-DB en date du 27 septembre 2019, il a été créé une association dénommée : «Structure d'Appui pour un Développement Inclusif des Objectifs Entrepreneuriaux Féminins», en abrégé : (SADIO).

But : Aider les femmes à se prendre en charge et à jouer un rôle prépondérant dans le développement du Mali et dans le rayonnement des pays africains, etc.

Siège Social : Magnambougou Faso-Kanu, Rue : 31, porte : 225.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Aminata CISSE

Secrétaire générale : Arame FALL

Secrétaire générale adjointe : Djitta DIALLO

Trésorière générale : Tiguida DRAME.

Suivant récépissé n°412/CKT en date du 10 octobre 2019, il a été créé une association dénommée : «Humanitaire d'Appui aux Défavorisés 'Faisons Plus'».

But : Accueillir les enfants déscolarisés en leur créant une passerelle de travail ; former les jeunes filles dans des domaines connexes (teinture, couture, savonnerie...) leur permettant de subvenir à leurs besoins ; accueillir les enfants handicapés en facilitant leur insertion socio professionnelle, etc.

Siège Social : Niamana (Commune rurale de Kalaban Coro).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Mme CISSE Ramata SOUNTOURA

Secrétaire général : Gaoussou DEMBELE

Trésorier général : Aly Boubacar CISSE

Secrétaire aux relations extérieures : Garan COULIBALY

Responsable des centres d'apprentissage : Mme DOUMBIA Djénéba KEÏTA

Suivant numéro d'immatriculation n°2019-D9C5/0101/B en date du 11 octobre 2019, il a été créé une société coopérative dénommée : Union Nationale des Sociétés Coopératives des Exploitants et Producteurs Forestiers, en abrégé : (UNSCEPF-COOP-CA).

But : Veiller à l'application des principes coopératifs ; fournir l'assistance nécessaire aux sociétés coopératives membres ; développer l'exploitation forestière ; promouvoir le développement du mouvement ; protéger défendre les intérêts de ses membres ; étudier les intérêts des affiliés et leur fournir les informations pour la promotion de leurs activités, etc.

Siège Social : Kalaban Coura Rue : 198, Porte : 365, Commune V du District de Bamako.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Abdoulaye KONATE

Vice-président : Siaka KONATE

Secrétaire administratif : Bréhima CISSE

Trésorier : Drissa DIARRA

Trésorier adjoint : Mamadou DJENEPO

Secrétaire à la production et à l'approvisionnement : Bekaye KEÏTA

Secrétaire à la communication : Malick KEÏTA

Secrétaire aux relations extérieures : Tidiane SYLLA

Secrétaire aux affaires sociales et culturelles : Oumar KONE

Secrétaire à l'information et à la formation : Hawa SANGARE

Secrétaire à l'organisation : Lala KONE

Secrétaire aux conflits : Nouhoum TRAORE

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président : Cheickné DIANGOUMBA

Membres :

- Seydou DIARRA
- Cissé DRAME
- Seydou KONE
- Broulaye KONE

Suivant récépissé n°0826/G-DB-CAB en date du 11 octobre 2019, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Village d'Ouani», en abrégé : (A.V.O.)

But : Promouvoir le développement économique, social et culturel du village d'Ouani, etc.

Siège Social : Sokorodji, Cité Tombouctou, Bamako-Mali.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Mohamed Lamine IDRISSE

Secrétaire administratif : Aliou HALIDOU

Trésorier général : Halidou IDRISSE

Secrétaire aux relations extérieures : Hamidou Abdourahamane.

Secrétaire à l'organisation : Sadou Nessa CISSE

Suivant numéro d'immatriculation n°R-2019/K2K5/A en date du 25 octobre 2019, il a été créé une société coopérative dénommée : Société Coopérative Simplifiée "Fasodio Ton" de Nokala (Koumoba).

But : Améliorer la situation socio-économique de leurs membres ; promouvoir l'esprit coopératif parmi les membres ; augmenter la production et de la productivité des exploitations agricoles grâce à l'amélioration des techniques et des moyens de production et grâce à l'utilisation conjointe et rationnelle notamment des terrains, équipements, matériaux et installations, etc.

Siège Social : Hameau de Koumoba

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

COMITE DE GESTION

Présidente : Kouraba TRAORE

Secrétaire administrative : Noutiné DIARRA

Trésorière générale : Niélé KONE

COMMISSION DE SURVEILLANCE

Présidente : Aïché COULIBALY

Membres :

- Komba DIARRA
- Kouni DIARRA

Suivant récépissé n°0868/G-DB en date du 30 octobre 2019, il a été créé une association dénommée : «Association des Elèves et Etudiants Ressortissants de la Commune de Kendié», en abrégé (A.E.E.R.K).

But : veiller aux conditions de vie et d'étude des élèves et étudiants ressortissants de la commune où qu'ils soient en République du Mali, le développement de la commune dans tous ses aspects etc.

Siège Social : Banconi-Plateau, près de la Boutique de Moulaye DOLO.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Mamoudou GUINDO

Vice-président : Amadou TAPILY

Secrétaire général: Diondo H OGOLBA

Secrétaire général adjoint : Ousmane TIMBINE

Secrétaire administratif : Issa YALCOUYE

Secrétaire administratif adjoint : Amadou YALCOUYE

Secrétaire à l'organisation : Aïcha YALCOUYE

1er Secrétaire à l'organisation adjoint : Issiaka YALCOUYE

2ème Secrétaire à l'organisation adjoint : Seydou NANTOUME

3ème Secrétaire à l'organisation adjoint : Souleymane YALCOUYE

Secrétaire aux relations extérieures : Nouh TIMBINE

Secrétaire aux relations extérieures adjointe : Adama YALCOUYE

Secrétaire à l'information : Boucari YALCOUYE

Secrétaire à l'information adjoint : Samba GUINDO

Secrétaire à l'information adjoint : Drissa YALCOUYE

Secrétaire aux sports et loisirs : Abdoulaye NANTOUME

Secrétaire aux sports et loisirs adjoint : Ibrahima TRAORE

Trésorier général : Issa KAREMBE

Trésorier général adjoint : Bocar SEYBA

Commissaire aux comptes : Ousmane NANTOUME

Commissaire aux comptes adjoint : Issa GUINDO

Secrétaire aux conflits : Irbaye YANOGUE

Secrétaire aux conflits adjoint : Hama BABARA

Secrétaire aux mouvements associatifs : Fatoumata GUINDO

Secrétaire aux mouvements associatifs adjointe : Fanta DOUMBIA

Suivant récépissé n°0871/G-DB en date du 30 octobre 2019, il a été créé une association dénommée : «Association Génération 80», en abrégé (A.G.80).

But : Contribuer à la formation socio-sportive du quartier, etc.

Siège Social : Banconi-Razel, Rue : 207, Porte : 257.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU**Président** : Mamadou TEMBELLY**Secrétaire général** : Boubacar CISSE**Trésorier général** : Daouda TANGARA**Secrétaire administratif** : Abdias DEMBELE**Secrétaire à l'organisation** : Badara SANOGO

Suivant récépissé n°0884/G-DB en date du 04 novembre 2019, il a été créé une association dénommée : «Collectif Wilikadjo», en abrégé (C.W).

But : Promouvoir l'unité, la solidarité, l'entraide et la paix entre tous les maliens, etc.

Siège Social : Hamdallaye, Rue : 60, Porte : 425.**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU****Président** : Tidiane KEÏTA**Secrétaire général** : Mamadou SAMAKE**Secrétaire administratif** : Seydou SALL**Secrétaire à l'organisation** : Makan DIALLO**Trésorier** : Mohamed Maouloud MAÏGA**Secrétaire à la communication** : Kékoura CAMARA**Secrétaire aux relations extérieures** : Tahirou SOGORE**Secrétaire à la communication adjoint** : Modibo DOUMBIA**Secrétaire à l'organisation adjoint** : Ali SIDIBE**Trésorier adjoint** : Mohamed S. OUATTARA

Suivant récépissé n°0913/G-DB en date du 12 novembre 2019, il a été créé une association dénommée : «Association Anka Hina», (langue Bambara qui veut dire ayons la compassion), en abrégé (A.H).

But : La prise en charge des enfants et adolescents handicapés afin de leur permettre d'accéder à une éducation de base conforme, à des soins de santé de qualité, et à un habitat décent, etc.

Siège Social : Sotuba ACI, face au Commissariat de police.**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU****Présidente** : Doteur Tiguida DRAME**Vice-président** : Souaïbou KOÏTA**Trésorier** : Mahamadou DRAME**Secrétaire général** : Mohamed TRAORE.

Suivant récépissé n°0921/G-DB en date du 13 novembre 2019, il a été créé une association dénommée : «Dugu Yiriwa Ton de Touréla», (Commune rurale de Sanankoroba, cercle de Kati), en abrégé (A.D.T-TOURELA).

But : Contribuer au développement socio-économique et culturel de la population de Touréla, etc.

Siège Social : Hippodrome, Rue : 234, Porte : 1377.**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU****Président** : Yacouba DOUMBIA**Secrétaire général** : Souleymane DOUMBIA**Secrétaire administratif** : Adama G. DOUMBIA**Secrétaire administratif adjoint** : Sory S. DOUMBIA**Trésorier général** : Fousseiny S. DOUMBIA**Trésorier général adjoint** : Siaka N'Fa DOUMBIA**Secrétaire à la mobilisation et à l'organisation** : Karim D. DOUMBIA**Secrétaire adjoint à la mobilisation et à l'organisation** : Yacouba KONE**Secrétaire aux relations extérieures** : Ousmane G. DOUMBIA**Secrétaire à la communication** : Mody D. DOUMBIA**Secrétaire aux affaires domaniales et à l'assainissement** : Seyan Lassiné DOUMBIA**Secrétaire chargé du développement rural et de la protection de l'environnement** : Seyan N'Fa DOUMBIA**Membre** : Modibo Mansa DOUMBIA

Secrétaire aux affaires sociales et à la protection civile :
Mamadou Dram DOUMBIA

Membre : Gaoussou Diamory DOUMBIA

Secrétaire à la santé et à la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille : Mariam DOUMBIA

Secrétaire chargé de la promotion de la jeunesse et des activités socio-éducatives et sportives : Moussa D. DOUMBIA

Commissaire aux comptes : Dioman Seyan DOUMBIA

Commissaire aux conflits : Sékou Mamary DOUMBIA

Membres :

- Amadou Seyan DOUMBIA
- Bourama Niamina DOUMBIA
- Adama FOFANA

Suivant récépissé n°0919/G-DB en date du 13 novembre 2019, il a été créé une association dénommée : «Collectif des Agences de Voyages pour la Promotion du Tourisme au Mali», en abrégé (C.A.V.P.T.M).

But : Promouvoir le tourisme digital, le tourisme malien sur tous les fronts, etc.

Siège Social : Hamdallaye, Imm. Mahamadou SIDIBE près du Centre Hospitalier Universitaire le LUXEMBOUG.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Moussa DIALLO

Vice-présidente : Fatoumata KONE

Secrétaire général: Saïdou dit Malale DIALLO

Secrétaire à l'organisation : Bakary DIAKITE

Secrétaire aux relations extérieures : Lalia Bent MOHAMED

Secrétaire à l'information et à la communication :
Lamine CAMARA

Secrétaire chargé de la communication et des actions de promotions : Cheik Sidia GUINDO

Trésorier : Adama DIALLO

Secrétaire aux conflits : Mamadou KEÏTA

Suivant numéro d'immatriculation n°2019-D9C1/0039/ A en date du 14 novembre 2019, il a été créé une société coopérative dénommée : Société Coopérative Simplifiée des Eleveurs "La Bergerie Universel Média" de Doumanzana, en abrégé : (SCOOPS.E.B.U.M-D).

But : Fournir des terres pour l'élevage aux membres ; approvisionner les membres en intrants d'élevage ; aider les membres à améliorer les conditions de productions d'embouche, de lait, de viande, d'œufs, de poulet de chair et de l'écoulement de leurs produits d'élevage ; améliorer la situation socio-économique des membres ; promouvoir l'esprit coopératif ; rechercher le meilleur prix au produits d'embouche, de lait, de viande, d'œufs, de poulet de chair ; améliorer le niveau de formation et de savoir faire des adhérents dans la gestion de leurs activités ; défendre les intérêts de ces membres ; lutter contre la pauvreté ; contribuer à l'intégration socio-économiques de ces membres, etc.

Siège Social : Bamako Doumanzana Rue : 128, Porte : 116.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

COMITE DE GESTION

Président : N'Fakary SIMPARA

Secrétaire administratif : N'Vazoumana SIMPARA

Trésorière : M'Ballia SIMPARA

COMMISSION DE SURVEILLANCE

Président : Mamadou KEÏTA

Membres :

- Ladj TRAORE
- Soumana SIMPARA

Suivant récépissé n°0932/G-DB en date du 19 novembre 2019, il a été créé une association dénommée : «Collectif pour le Développement et Emancipation de la Femme au Mali», en abrégé (CODEFE-MALI Yèrè demè).

But : Promouvoir la santé, de développer la famille, etc.

Siège Social : Korofina-Sud (Babiabougou), Rue : 459, Porte : 46.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Aminata KANE

Vice-présidente : Safiatou KEÏTA

Secrétaire générale : Mariam TRAORE

Secrétaire générale adjointe : Maïmouna SIKILIBA

Secrétaire chargée des finances : Mamou OUATTARA

Secrétaire chargée des finances adjointe : Aminata Aya TRAORE

Secrétaire à l'administration : Oumou OUOLOGUEME

Secrétaire à l'administration adjointe : Adam TRAORE

Secrétaire chargée de l'information et de la communication : Kadia TRAORE

Secrétaire chargée de l'information et de la communication 1ère adjointe : Awa FANE

Secrétaire chargée de l'information et de la communication 2ème adjointe : Sata DIABATE

Secrétaire chargée de l'information et de la communication 3ème adjointe : Fatim KOUYATE

Secrétaire chargée de l'information et de la communication 4ème adjointe : Aminata DIABATE

Secrétaire chargée des relations avec des institutions et ONG : Korotoum KONE

Secrétaire aux sports, aux arts et à la culture : Sakiria KONE

Secrétaire aux relations sociales : Mari SIDIBE

Secrétaire aux relations sociales adjointe : Mariam CAMARA

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation : Habi DIAWARA

Secrétaire 1ère adjointe à l'organisation et à la mobilisation : Awa KONE

Secrétaire 2ème adjointe à l'organisation et à la mobilisation : Fatoumata KONE

Secrétaire 3ème adjointe à l'organisation et à la mobilisation : Dady TRAORE

Commissaire aux comptes : Sokona TRAORE

Commissaire aux comptes adjointe : Adam KONE

Commissaire aux conflits : Sali DIARRA

Suivant récépissé n°0927/G-DB-CAB en date du 19 novembre 2019, il a été créé une association dénommée : «Réseau Bénie KOUYATE pour la défense des droits des Femmes et des Enfants», en abrégé : (RBK).

But : Lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes, aux enfants et aux aides ménagères, etc.

Siège Social : Hamdallaye Lazaret, Rue : 98, Bamako

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Madani KOUYATE

Secrétaire général : Toumani DEMBELE

Secrétaire général adjoint : Makan KEÏTA

1er Secrétaire administratif : Kemogo DOUMBIA

2ème Secrétaire administratif : Modibo KOUYATE

Secrétaire chargé à l'organisation : Mahamadou KOUYATE

2ème Secrétaire chargé à l'organisation : Ibrahim KEÏTA

3ème Secrétaire chargé à l'organisation : Kalifa DIABATE

Secrétaire chargée à la communication : Mariam KOUYATE

2ème Secrétaire chargé à la communication : Gaoussou KOUYATE

3ème Secrétaire chargée à la communication : Hawa SACKO

4ème Secrétaire chargée à la communication : Sané dite Salimata BA

Secrétaire chargé des relations avec les organisations des femmes : Siramori KOUYATE

2ème Secrétaire chargée des relations avec les organisations des femmes : Fanta F. KOUYATE

3ème Secrétaire chargée des relations avec les organisations des femmes : Fatoumata KOÏTA

4ème Secrétaire chargée des relations avec les organisations des femmes : Fanta dite Batoma Lakaré KOUYATE

Secrétaire chargé des relations avec les organisations des jeunes : Moussa KOUYATE

2ème Secrétaire chargé des relations avec les organisations des jeunes : Madani SANGARE

3ème Secrétaire chargé des relations avec les organisations des jeunes : Abdou DIARRA

4ème Secrétaire chargé des relations avec les organisations des jeunes : Bachaka FOFANA

Secrétaire chargé des relations avec les institutions de la république : Mamadou Ben Cherif DIABATE

2ème Secrétaire chargé des relations avec les institutions de la république : Samuel DIARRA

3ème Secrétaire chargée des relations avec les institutions de la république : Korotoumou TRAORE

4ème Secrétaire chargée des relations avec les institutions de la république : Goundo MALLE

Secrétaire chargé des relations avec les associations religieuses : Macki BAH

2ème Secrétaire chargé des relations avec les associations religieuses : Mamadou DEMBELE

Trésorier général : Gaoussou DIARRA

Commissaire aux comptes : Niarga KEÏTA

Secrétaires chargés des relations avec le Jeli Tomba et le Recotrad :

- Salia TOUNKARA
- Fatimata KOUYATE
- Mariam SYA KOUYATE

Secrétaires aux conflits :

- Mamadou KEÏTA
- Toumani KOUYATE

Suivant récépissé n°0928/G-DB en date du 19 novembre 2019, il a été créé une association dénommée : «Association Bonheur Partagé», en abrégé : (A.B.P.).

But : Susciter la participation active, volontaire des populations au développement socio-économique du Mali, etc.

Siège Social : Djicoroni-Para, Zone de recasement dans la cour de Lansina CAMARA.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Lansina CAMARA

Secrétaire administratif : Mohamed Lamine TRAORE

Trésorier général : Mohamed N'DIAYE

Président du Comité de Gestion : Abdrahamane CAMARA.

Suivant récépissé n°0931/G-DB en date du 19 novembre 2019, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Développement de Siadougou», (Cercle de San, Région de Ségou), en abrégé (A.De.SIA).

But : Créer des initiatives à fin d'appuyer les processus du développement de la commune de Siadougou, etc.

Siège Social : Niaréla, Rue : 374, Porte : 467.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Ibrahima TRAORE

1er Vice-président : Lamine DIARRA

2ème Vice-président : Bamoulaye COULIBALY

Secrétaire général : Papa COULIBALY

Secrétaire général adjoint : Oumar TANGARA

Secrétaire administratif : Mamadou DIARRA

Secrétaire administratif adjoint : Fousseini DIAW

Trésorier général : Mamoutou DRAME

Trésorier général adjoint : Drissa TRAORE

Secrétaire à l'organisation : Oumar PLEA

Secrétaire à l'organisation 1er adjoint : Ibrahima DEMBELE

Secrétaire à l'organisation 2ème adjoint : Bamadou TRAORE

Secrétaire à l'organisation 3ème adjoint : Sékou COULIBALY

Secrétaire à l'information et à la communication :
Moulaye DEMBELE

Secrétaire à l'information et à la communication 2ème adjoint : Oumar DRAME

Secrétaire à l'information et à la communication 3ème adjoint : Bala DIARRA

Secrétaire à la santé : Djénèba DIARRA

Secrétaire à l'éducation et à la formation : Hadiara DIARRA

Secrétaire à la culture et au sport : Seydou KOUMA

Secrétaire à la promotion des affaires féminines, infantiles et familiales : Fatoumata FOFANA

Secrétaire aux affaires sociales et religieuses : Mohamed DIARRA

Secrétaire à l'agriculture, à l'élevage et à la pisciculture :
Moussa TANGARA

Secrétaire à la protection de l'environnement et au reboisement : Mamoutou BOIRE

Secrétaire à la protection de l'environnement et au reboisement adjoint : Mamadou TRAORE

Secrétaire au commerce et au transport : Amadou TRAORE

Secrétaire aux relations avec l'extérieur : Modibo TRAORE

Secrétaire aux conflits : Daouda DIARRA

Secrétaire aux conflits adjoint : Mami KAMATE

Commissaire aux comptes : Ali DIAW

Suivant récépissé n°0939/G-DB en date du 21 novembre 2019, il a été créé une association dénommée : «Association des Ressortissants du Village de Téréli-Dama et Sympathisants», (cercle de Bandiagara, région de Mopti), en abrégé : (A.R.V.T-D.S).

But : Créer un cadre de concertation, d'échange d'expériences et d'entraide entre les ressortissants de Téréli-Dama, etc.

Siège Social : Kalaban-Coura, Rue : 533, Porte : 46.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Bangala SAYE

Vice-président : Gounon Amadaga SAYE

Secrétaire général : Amserou SAYE

Secrétaire général adjoint : Abraham SAYE

Secrétaire administratif : Atimè SAYE

Secrétaire administratif adjoint : Amakana SAYE

Secrétaire à l'information : Igrè SAYE

Secrétaire à l'information adjoint : Wasserou SAYE

Trésorier général : Amadou dit Adinla SAYE

Trésorier général adjoint : Amahigou SAYE

Secrétaire aux relations extérieures : Amagono SAYE

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Akougnon SAYE

Secrétaire aux conflits : Akougnon dit Moïse SAYE

Secrétaire aux conflits adjoint : Begou SAYE

Secrétaire aux actions sociales : Dongui SAYE

Secrétaire aux actions sociales adjoint : Yogoïré SAYE

Secrétaire au sport : Gouno Amaga SAYE

Secrétaire au sport : Denou SAYE

Commissaire aux comptes : Joel SAYE

Commissaire aux comptes adjoint : Amahiguère Akougnon SAYE

Secrétaire aux arts et à la culture : Bailé SAYE

Secrétaire aux arts et à la culture adjoint : Akouni SAYE

Secrétaire à la jeunesse, aux sports et aux loisirs :
Abdoulaye Basse SAYE

Secrétaire à la jeunesse, aux sports et aux loisirs adjoint : Amaga Asseron SAYE

Secrétaire à la promotion féminine : Seron SAYE

Suivant numéro d'immatriculation n°N2019D9C6/0099/B en date du 26 novembre 2019, il a été créé une société coopérative dénommée : Confédération Nationale des Sociétés Coopératives des Orpailleurs du Mali, en sigle : (CNSCOM-COOP-CA).

But : Entretenir une campagne permanente et adéquate de vulgarisation de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés coopératives et les autres normes auxquelles il renvoie ; garantir un suivi continu de l'évolution de la législation coopérative, défendre aux plans national et international les intérêts de ses membres, améliorer la situation socio-économique de ses membres, promouvoir l'esprit coopératif entre ses membres, améliorer le niveau de formation et de savoir-faire dans la gestion de leur entreprise.

Siège Social : Faladiè Bamako, Rue : 816, Porte 231.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Amadou Sanoussy DAFE

1er Vice-président : Lassana CAMARA

2ème Vice-président : Youssouf KONE

3ème Vice-président : Bakary MAGASSOUBA

Secrétaire général : Taoulé CAMARA

Secrétaire aux relations extérieures : Assa DOUCOURE

Trésorier général : Fabou TRAORE

Trésorier général adjoint : Moussa SIDIBE

Secrétaire à l'organisation : Bachaka Michel BENGALY

Secrétaire à l'organisation adjointe : Ramata KEÏTA

Secrétaire à la production : Seydou KONE

Secrétaire à la communication, à l'information et à l'environnement : Boureïma Kaki DIARRA

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président : Mady KEÏTA

Membres :

- Djénèba TAPILY
- Oumar TRAORE
- Sory KEÏTA
- Bakary KANTE

Suivant récépissé n°423/CKT en date du 26 novembre 2019, il a été créé une association dénommée : «Association Siguida Kanu de Kénéjadji», en abrégé : (ASKK).

But : Créer des conditions favorables à l'épanouissement des hommes et des femmes de kénéjadji dans la commune rurale de Dialakorodji, lutter contre le chômage, la déperdition scolaire, la malnutrition et l'insalubrité dans la commune de Dialakorodji ; cultiver l'esprit de solidarité, etc.

Siège Social : Kanéjadji (commune rurale de Dialakorodji).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Issa DRABO

Secrétaire général : Abdoulaye FANE

Secrétaire administratif : Saïdou GUINDO

Trésorier général : Fousseny TAOURY

1er Secrétaire à l'organisation : Issouf DIALLO

2ème Secrétaire à l'organisation : Sadio TAOURI

3ème Secrétaire à l'organisation : Djénèba DIARRA

1er Secrétaire à l'information et à la communication : Adama CISSE

2ème Secrétaire à l'information et à la communication : Souleymane MARIKO

Secrétaire aux relations extérieures : Dramane FANE

1er Secrétaire aux conflits : Boya SACKO

2ème Secrétaire aux conflits : Adama CISSE

Commissaire aux comptes : Issaka TAOURI

Secrétaire à la promotion des femmes et de l'enfant : Kadidiatou GUINDO

Superviseur général : Youssouf DIARRA

Suivant récépissé n°0966/G-DB en date du 02 décembre 2019, il a été créé une association dénommée : «Bamako Sport et Randonnées», en abrégé : (BAMAKO SPORT).

But : Organiser des séances de sport et de randonnées, etc.

Siège Social : Au Quartier du Fleuve, Rue : 315, Porte : 168.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Khady CAMARA

Vice-président : Ernest AKPOUE

Secrétaire administratif : Alfousseiny SISSOKO

Secrétaire à l'organisation : Mariam SIDIBE

Trésorière générale : Mme DIALLO Mama TALL

Secrétaire à la communication : Mariam DIALLO.

Suivant récépissé n°996/G-DB en date du 16 décembre 2019, il a été créé une association dénommée : «Association Djiguiya Ani Wassa».

But : Accompagner les personnes en situation de pauvreté économique et sociale, à résoudre leurs difficultés et à retrouver leur autonomie, etc.

Siège Social : Hamdallaye ACI, Rue : 286, Porte : 2060.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Mahamadou DRAME

Secrétaire général : Mahamadou GASSAMA

Secrétaire administrative : Fatoumata DOUCOURE

Secrétaire à l'organisation : Ali SISSOKO

Secrétaire aux relations extérieures : Tama DRAME

Trésorier général : Ibrahim DIAGOURAGA

Suivant récépissé n°0961/G-DB en date du 28 novembre 2019, il a été créé une association dénommée : «Association des Jeunes Ressortissants Sympathisants de Ména», en abrégé (A.J.R.S.M) *(Commune rurale de Ména, Cercle de Kolondièba région de Sikasso).

But : Apporter un changement de mentalité chez les jeunes du village avec prise de conscience en vue d'un développement harmonieux et durable dans toutes les activités socioculturelles de Ména, etc.

Siège Social : Niamakoro, Rue : 115, Porte : 289

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Moussa KONE

Vice président : Amadou KONE

Secrétaire général : Djibou SANGARE

Secrétaire général adjoint : Saibou KONE

Trésorier général : Nouhoum DOUMBIA

Trésorier général adjoint : Abdoulaye KONE

Secrétaire administratif : Bourama KONE

Secrétaire administratif adjoint : Siaka DOUMBIA

Suivant récépissé n°0951/G-DB en date du 25 novembre 2019, il a été créé une association dénommée : «Amicale Mahamoudou CISSE de l'Ecole Normale Supérieure de Bamako», en abrégé (A.P.M.C-ENSUP).

But : Promouvoir la solidarité au sein des camarades de la promotion qui porte le nom de Mhamoudou CISSE, cultiver l'entraide, la solidarité et l'esprit de groupe, etc.

Siège Social : Médina-Coura, à la Maison de la Presse.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Oumar DEMBELE

Vice présidente : Mme DIABATE Orokiatou KOUYATE

Secrétaire général : Gana GUIROU

Secrétaire général adjointe : Mme KONE Bintou COULIBALY

Trésorière générale : Mme KEITA Mariam FOFANA

Trésorier général adjoint : Hamadoun Hassèye TOURE

1er Secrétaire à l'organisation : Sory Ibrahim dit Kandia SACKO

2ème Secrétaire à l'organisation : Mariam DIARRA

1er Secrétaire à l'information : Ousmane KONE

2ème Secrétaire à l'information : Dramane Aliou KONE

1er Secrétaire à la solidarité et aux conflits : Moro Souley SIDIBE

2ème Secrétaire à la solidarité et aux conflits :
Moustapha SISSOKO

Secrétaire aux relations extérieures : Ibrahim
COULIBALY

MEMBRES DU COMITE DE SURVEILLANCES

Président : Moussa Sarawi MAIGA

Membre : Aoua BALLO

**MEMBRES DE LA COMMISSION TECHNIQUE
D'ETUDES ET DE REFLEXION**

Membres :

- Daouda DOUMBIA
- Hamed WELE

Suivant récépissé n°422/P-CK en date du 26 décembre 2019, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Développement de Bokoto», en abrégé (A.D.B).

But : Œuvre pour le développement de l'Agriculture, l'Élevage, l'artisanat, l'éducation, la santé, les AGR dans la commune rurale de Niantaso ; soutenir toute initiative ou l'action de développement de l'Agriculture qui cadre avec le développement harmonieux dans la commune rurale de Niantaso ; être disposé à se mettre aux côtés de l'administration pour des besoin partout où besoin sera ; cultiver la citoyenneté, et mener des actions civiques dans les services et partout où besoin sera ; promouvoir un partenariat entre les membres de l'association et les institutions de la place en favorisant leur accès aux informations de la commune ; promouvoir de l'emploi pour les membres de l'association, etc.

Siège Social : Bokoto (commune rurale de Niantaso).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Siriman TRAORE

Vice président : Samakoun TRAORE

Secrétaire général : Kékouta KEITA

Secrétaire administrative : Fatoumata DANSIRA

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation : Seydou
DEMBELE

Trésorier général : Djibril KONATE

Trésorier général adjoint : M'bamakan DEMBELE

Secrétaire à l'information : Fadiala BAGAYOKO

1er Commissaire aux comptes : Niamakan KEITA

2ème Commissaire aux comptes : M'badiala DEMBELE

Suivant récépissé n°273/CKT date du 21 juin 2019, il a été créé une association dénommée : «BANANKORO TON».

But : Mettre en place des projets de développement économique, sociaux et culturels dans la limite de ses moyens ; développer la solidarité entre les jeunes ; assister les structures de développement de nos localités dans le cadre du bénévolat et de volontariat, etc.

Siège Social : N'tékedo Niare (Commune Rurale de Dialakorodji).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Molobaly NIARE

Vice président : Yacouba NIARE

Secrétaire général : Drissa NIARE

Secrétaire général adjoint :

Secrétaire administrative : Fatoumata DANSIRA

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation : Seydou
DEMBELE

Trésorier général : Djibril KONATE

Trésorier général adjoint : M'bamakan DEMBELE

Secrétaire à l'information : Fadiala BAGAYOKO

1er Commissaire aux comptes : Niamakan KEITA

2ème Commissaire aux comptes : M'badiala DEMBELE

Suivant récépissé n°439/CKT date du 03 décembre 2019, il a été créé une association dénommée : «L'A O S D».

But : Promouvoir la culture de la paix et consolider la coexistence pacifique au Mali ; promouvoir les sciences et la culture par la formation et l'apprentissages et service sociaux ; aider le citoyen malien à prendre conscience de la valeur de son patrimoine culturel et l'inciter à le sauvegarder, etc.

Siège Social : Kanadjiguila (Commune Rurale du Mandé).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU**Président** : Boubacar DIABY**Secrétaire général** : Sada KORBEOGO**Secrétaire administratif** : Oumar DIARRA**Secrétaire chargé de formation** : Ibrahim DIABY**Chargé de la cellule de Conception et de projet** :
Mouhamed DEMBELE**Trésorier général** : Oumar DIALLO**Secrétaire à l'organisation** : Amadou TRAORE

Suivant récépissé n°0304/G-DB-CAB date du 12 avril 2019, il a été créé une association dénommée : «Ganbanaaxou* International- An be kéléyé» *(nous sommes égaux, tiré de la langue soninké).

But : Lutter contre les discriminations ethniques, les exclusions, les violences fondées sur sexe, la classe sociale, la religion, l'âge, etc.

Siège Social : Magnambougou, Rue : 224, Porte : 349, Bamako.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU**Président** : Sembala COULIBALY**Secrétaire général** : Saloum SISSOKO**Trésorier général** : Sikou KONATE**Trésorier général adjoint** : Kaou CAMARA**Secrétaire aux relations extérieures** : Diarra DIAKITE**Secrétaire à l'organisation** : Mahamdou COULIBALY**Secrétaire chargé à la communication** : Moussa KONATE**Secrétaire chargé aux conflits et aux médiations** :
Cheickéné COULIBALY

Suivant récépissé n°469/CKT date du 21 décembre 2019, il a été créé une association dénommée : «A3MA».

But : Pratiquer des arts martiaux et les sports de combat et discipline associées tel que : (MMA, KICK-BOXING, full-contact boxe thaïlandaise, lutes, Jiu-jitsu brésilien, tous sport de combat pieds-points), etc.

Siège Social : Kati Coro Plateaux (Commune Urbaine de Kati).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU**Président d'honneur** : Abdoulaye Diadié DIAKITE**Président** : Djibril DOUCOURE**Coach** : Moussa KEBE**Staf technique** : Aly KONE**Trésorier** : Youssouf DEMBERLE**Organisation** : Fatoumata DIARRA**Secrétaire général** : Noelle OUMAR

Suivant récépissé n°1016/G-DB en date du 24 décembre 2019, il a été créé une association dénommée : «Association Savané Badminton Club de Bamako», en abrégé (A.S.B.A.C.B).

But : Promouvoir le Badminton, etc.

Siège Social : Djélibougou, Rue 250, Porte 65

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU**Président d'honneur** : Youssouf KOUMA**Président** : Mamadou SAVANE**Secrétaire général** : Boubacar TRAORE**Secrétaire général adjoint** : Mahamad KOUMA**Trésorier général** : Lassana MARIKO**Trésorier général adjoint** : Tidiane SAVANE**Secrétaire à l'organisation** : Moussa DIABY**Secrétaire à l'organisation adjoint** : Oumar DOUCOURE**Responsable aux matériels et formation** : Mohamed SAVANE**Directeur technique** : Aboubacar TRAORE**Commissaire aux comptes** : Mahamadou DOUCOURE